

# Proposition

## Nouvelle affaire ou avenant Formulaire de renseignements pour la police Conflits



**LE PIONNIER  
EN PROTECTION JURIDIQUE**

A Company of the ERGO Group

**Nouvelle police**     **Avenant à la police n° :** .....

**Date d'effet :** ...../...../.....    **Échéance annuelle :** ...../...../.....

**Mode de paiement :**

- Sans domiciliation. Quittances avec fractionnement :
    - Annuel     Semestriel (+3%)     Trimestriel (+5%)
  - Avec domiciliation et les encaissements :
    - 1 fois par an     2 fois par an\*     4 fois par an\*     12 fois par an\*
- \* valable à partir d'une prime minimale de 117 EUR par an.

**Preneur d'assurance** (Nom/prénom ou raison sociale, en lettres majuscules de préférence)

Nom : .....  
 Année de naissance Preneur : ..... Année de naissance Conjoint : ..... Email : .....  
 Adresse : ..... Localité : ..... Code postal : .....  
 Tél. : ..... Compte bancaire : IBAN .....  
 N° Entreprise : ..... N° TVA : .....

**Intermédiaire :**  
.....  
.....

**N° Producteur :** .....

**Dénomination :** .....

**1. Véhicule**

- souscrit séparément     All Risk Conducteur     en combinaison avec les points 2 et/ou 3
  - Package 2 véhicules famille
- Plaque n° : .....  
 Type / usage : .....  
 Merci de compléter ci-après pour obtenir la réduction en cas de concours d'assurances :
- Compagnie : .....  
 N° de police : .....  
 Échéance : .....

**Prime brute annuelle**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**2. Famille**

Adresse de la résidence principale : .....  
 Adresse de la résidence secondaire (ou future) : .....  
 Adresse des garages complémentaires : .....

- 2.1. Vie privée**
- 2.2. Consommateur**
- 2.3. Économique**
- 2.4. All Risk Conflit** (veuillez compléter le questionnaire obligatoire ci-dessous)

	Preneur d'assurance		Conjoint	
1) Statut professionnel	<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Salarié & indépendant complémentaire	<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Salarié & indépendant complémentaire
	<input type="checkbox"/> Indépendant	<input type="checkbox"/> Pensionné	<input type="checkbox"/> Indépendant	<input type="checkbox"/> Pensionné
	<input type="checkbox"/> Sans emploi ou au chômage		<input type="checkbox"/> Sans emploi ou au chômage	
2) Secteur d'activité				
3) Nom de l'employeur				
4) Avez-vous connaissance d'éléments qui pourraient aboutir à un conflit/litige pour lequel vous désirez souscrire cette police Conflit (par ex. discussions avec votre employeur) ?				OUI - NON
5) Combien de conflits juridiques avez-vous eu ces 3 dernières années ?				
Si 1 - 2 - 3 - > 3, lesquels ? (compléter) .....				

- 2.5. Après Incendie**
  - Usage privé ou mixte    Nombre : ..... Adresse(s)\*\* .....
- 2.6. Risques complémentaires** (autre que résidence principale et secondaire)
  - Formule 1 : Base Immobilier    Nombre : ..... Adresse(s)\*\* .....
  - Formule 2 : Global Immobilier    Nombre\* : ..... Adresse(s)\*\* .....
  - Formule 3 : Global Immobilier + P.J. Bailleur    Nombre\* : ..... Adresse(s)\*\* .....

.....  
 .....  
 .....  
 .....

\* Seulement en tant de propriétaire de maximum 3 unités d'habitation    \*\*Voir point 4

### 3. Indépendants et Firmes

Activité professionnelle exercée : .....

Nombre de personnes en service : ..... (y compris le(s) gérant(s), les employés plein-temps, mi-temps, les temporaires)

Nombre d'unités d'établissement (supplément à partir de la 3ème) : .....

- Société de management complémentaire Nom\* : .....
- Société de patrimoine complémentaire Nom\* : .....

\*Adresse(s) : voir point 4

Propriétaire ou locataire ? voir point 3.7

#### 3.1. P.J. "Sur mesure" : Couverture de base

##### Options :

- Indépendants et firmes de max. 20 pers. : Package travail et social, droit administratif et droit fiscal
- Indépendants et firmes > 20 pers. : Droit du travail et social
- Contrats d'assurances : Si > 20 pers., (veuillez compléter le formulaire de renseignements obligatoire)
- Contrats Généraux, (veuillez compléter le formulaire de renseignements obligatoire)

#### 3.2. All Risk - Indépendants et Firmes

#### 3.3. All Risk - Professions médicales et paramédicales

- Spécialiste  Généraliste, autres professions (para)médicales  Stagiaire  Assistant

#### 3.4. Police Garagiste

Si > 10 véhicules immatriculés : joindre la liste de flotte de véhicules avec leurs numéros d'immatriculation.

##### Options :

- P.J. Tiers conducteur/passagers
- P.J. Contrats véhicules de location nombre de véhicules : .....

#### 3.5. Police Agriculteur et Horticulteur

- Combi  All Risk

#### 3.6. Extension All Risk Conflits (En complément aux activités professionnelles)

#### 3.7. Biens immobiliers à usage professionnel, commercial ou industriel ou copropriété

(Adresse(s) : voir point 4)

- Après Incendie : prime nette "Incendie et risques divers" : .....
- Base Immobilier : prime nette "Incendie et risques divers" : .....
- P.J. Bailleur ou locataire. Loyer annuel : .....
- Garantie complémentaire : .....

**Prime totale :** .....

Prime brute annuelle

### 4. Renseignements complémentaires / adresses

#### Conclusion du contrat

La signature de la proposition ne fait pas courir la couverture et n'engage ni le preneur d'assurance, ni l'assureur à conclure le contrat. Si dans les trente jours de la réception de la proposition, la D.A.S. n'a pas notifié au preneur d'assurance soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit le refus d'assurer, la D.A.S. s'oblige à conclure le contrat.

#### Conditions des polices d'assurance

Pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, n'hésitez pas à consulter nos conditions générales et spéciales, disponibles gratuitement sur le site web [www.das.be](http://www.das.be), ou à contacter votre intermédiaire d'assurances pour obtenir une offre. Chaque client non-professionnel est tenu d'en prendre connaissance avant l'achat/la souscription de ce produit. Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. Cela est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, lors de la conclusion du contrat, de faits qui donnent naissance à un conflit juridique. Consultez également les délais d'attente contractuels (art. 7 des conditions spéciales), les minimum litigieux ainsi que les plafonds d'intervention (art. 8 des conditions spéciales) par garantie. Un contrat Protection Juridique est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement, sauf s'il est résilié moyennant préavis au moins 3 mois avant l'échéance principale. Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents.

#### Protection de la vie privée

Les données personnelles communiquées à la D.A.S. peuvent uniquement être exploitées dans les buts suivants : l'évaluation des risques et du contrat d'assurance, la gestion des sinistres, le contrôle du portefeuille et la prévention des abus et fraudes

Fait à ..... le .....

Le preneur d'assurance  L'intermédiaire

ainsi que pour l'établissement et la gestion de la relation commerciale. Les données peuvent, exclusivement pour ces raisons, être transmises à un (ré)assureur, un expert, un avocat ou à un sous-traitant de la D.A.S. L'assuré marque son accord pour le traitement des données relatives à son état de santé si ces données sont indispensables à la gestion d'un contrat ou d'un sinistre. L'assuré autorise la communication du contenu d'un contrat et des éventuelles exclusions au preneur d'assurances et à l'intermédiaire. Chaque personne a le droit de consulter et de faire rectifier ses données personnelles au moyen d'une demande adressée à la D.A.S., Avenue Lloyd George 6, 1000 Bruxelles. Cette personne peut également s'opposer gratuitement à l'usage de ses données personnelles à des fins de marketing.

#### Plaintes

Pour des plaintes éventuelles, nous vous renvoyons à la procédure relative à la gestion des plaintes, consultable sur [www.das.be](http://www.das.be) (menu « Comment nous joindre ? »/Pas entièrement satisfait ?) : contactez tout d'abord le service interne de plainte : [pointdecontact@das.be](mailto:pointdecontact@das.be). Le service Ombudsman des Assurances est joignable à l'adresse suivante : Square de Meeûs, 35 1000 Bruxelles, <http://www.ombudsman.as>.

#### Information légale du consommateur

La D.A.S. ne fait application de critères de segmentation que de façon très restreinte. Ainsi, les tarifs ALL RISK Véhicules pour les particuliers ne se basent pas sur l'utilisation du véhicule, le

domicile, l'âge du conducteur, mais seulement sur le type de véhicule (vélomoteur, moto, voiture particulière...). Garantie Droit du travail : la décision d'octroyer la garantie Droit du travail peut être influencée par la profession du preneur d'assurance ou des autres personnes assurées. L'exercice d'un métier spécifique peut être une raison justifiant le refus d'accorder la garantie Droit du travail. Le fait que le preneur d'assurance ait connu, dans les 3 dernières années, plusieurs procédures peut justifier qu'aucune offre d'assurance ne lui soit remise, ou que l'offre d'assurance remise soit adaptée. Les situations communiquées, qui sont susceptibles de donner lieu à un litige ou à un conflit, peuvent justifier qu'aucune offre d'assurance ne soit remise, ou que l'offre d'assurance remise soit adaptée. Conformément aux articles 42-46 de la loi du 04/04/2014 relatifs à la segmentation, nous vous renvoyons à notre site web [www.das.be](http://www.das.be) pour une explication détaillée des critères retenus en vue de l'acceptation, la tarification et l'étendue de la couverture.



A Company of the ERGO Group